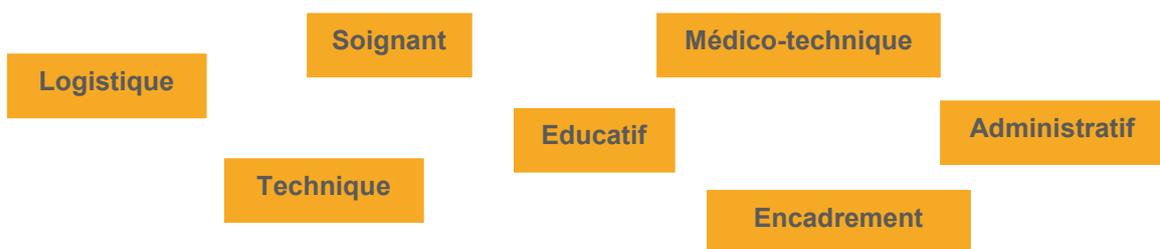




LE PLAN INTER ETABLISSEMENTS : C'EST QUOI ? .2

LE PLAN INTER ETABLISSEMENTS DOIT PERMETTRE A TOUS LES AGENTS, QUELS QUE SOIENT LEURS FONCTIONS OU GRADES, DE TROUVER UNE FORMATION QUI PEUT LES INTERESSER :



Si 80% des thématiques sont destinées aux agents travaillant en **EHPAD** et **services de soins de suite réadaptation** ou **longue durée**, les autres ouvrent l'accès à l'**ensemble des agents** quelle que soit l'activité de leur établissement : MCO, établissements accueillant des personnes handicapées etc.

A titre d'exemples :

Accompagnement des personnes en fin de vie
Accompagnement des personnes âgées démentes
Bientraitance des personnes accueillies
Droits des usagers et responsabilité des professionnels
Gestion des dossiers retraite
Le projet individualisé du résident
Sensibilisation au développement durable
Travailler la nuit
Unité Alzheimer : construire et mener un atelier thérapeutique

...

Chaque thématique validée entre dans le plan pour une durée de 3 ans